

### DEGRADATION DE NOTRE CADRE DE VIE : ÇA SUFFIT !

Les habitants du quartier des LUATS et les riverains du quartier de la gare se sentent abandonnés et portent un jugement sévère sur leur municipalité : ils constatent chaque jour un peu plus la dégradation de leur environnement et l'incapacité du maire ou du conseil général à apporter des solutions concrètes aux divers problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne :



- **des trottoirs inclinés et ridiculement étroits et dangereux**, rue du Général Leclerc notamment entre l'hôpital de jour et la boulangerie où les poussettes, à certains endroits, ne peuvent à certains endroits pas passer, où les personnes âgées ont peine à marcher et où les chutes se multiplient en raison de la dégradation ou de l'inclinaison du revêtement (photo ci-contre) ;
- **un dépotoir rue du Général Leclerc** et des trottoirs encrassés et plus lavés depuis plusieurs mois ;
- **des véhicules roulant à une vitesse excessive rue du Général Leclerc et rue de Chennevières\*** et dans les rues adjacentes
- **du stationnement sauvage** dans

toutes nos rues : les infractions étant très rarement verbalisées ;

- **des nuisances sonores rue du Général Leclerc et rue de Chennevière** dues à la vitesse excessive des bus et des camions et au mauvais revêtement de la chaussée
- **un passage sous le pont SNCF menant au centre ville envahi par les pigeons** et sous lequel les piétons, les groupes scolaires, marchent dans les fientes et les brisures d'œufs et sans être protégés par une quelconque barrière comme c'est le cas devant la police municipale ?

**A ces nuisances, s'ajoute depuis plusieurs mois, une montée de l'insécurité caractérisée par une multiplication des vols**

**Les habitants du quartier des LUATS ont tenté d'alerter depuis plusieurs années le maire** par des démarches personnelles ou des pétitions sans que cela ne produise des effets significatifs sinon des promesses où des échanges de lettres sans lendemain. A titre d'exemples,

- **les riverains de la gare et les commerçants ont pétitionné massivement en vain** pour demander le stationnement en épis des véhicules derrière la gare afin de dégager d'utiles places de stationnement à durée limitée ;

- **les riverains de la rue de Chennevières** et de la rue du Général Leclerc ont pétitionné pour alerter les pouvoirs publics sur les graves nuisances sonores et les vibrations ressenties dans leur maison du fait de la circulation notamment des bus et des camions et du mauvais état du revêtement de la chaussée : ils attendent toujours les sondages promis par le Conseil Général ;

- **les riverains de la rue du Verger réclament en vain** depuis près de huit ans la réfection promise par le maire de Villiers de

leur chaussée et de leurs trottoirs ainsi que l'intervention de la police municipale pour verbaliser les véhicules qui envahissent les trottoirs ;

- **les riverains de l'Allée Coste demandent en vain** depuis des années que les véhicules qui empruntent leur rue à sens interdit et à vive allure, en les mettant en danger soient verbalisés par la police municipale ;

**Il existe pourtant des solutions à beaucoup de ces problèmes dont certaines pourraient être mises en œuvre rapidement et avec un coût modeste.**

Cette édition spéciale du Petit Journal du Codevi s'attache à mettre en lumière les carences et le mépris des pouvoirs publics envers leurs administrés et à rendre compte des propositions avancées par les riverains des LUATS nombreux à s'être confiés à notre association.

**Afin de donner plus de poids à ces propositions, le Codevi vous invite à rejoindre les 300 premiers signataires de la pétition qu'il a commencé à faire signer dans le quartier des LUATS afin de rendre notre cadre de vie plus convivial et agréable à vivre et à contraindre notre maire et ses adjoints à écouter les villiérais et à faire leur travail... Merci de nous aider en faisant signer vos voisins.**

Claude Lobry – Président du CODEVI

\* les riverains des Av. Galliéni, de Gaulle, André Rouy rencontrent des nuisances analogues...

# Les trottoirs ridiculement étroits, pentus et dangereux de la rue du Général Leclerc doivent être élargis et aplanis

## UN CONSTAT ACCABLANT

Le choix qui a été fait en matière de répartition de l'espace entre piétons et véhicules rue du Général Leclerc s'avère totalement inadapté :

- les trottoirs sont sales, ridiculement étroits et pentus avec pour conséquences de grandes difficultés de circulation pour les piétons, les poussettes etc. Il n'est pas rare de voir des mamans contraintes d'emprunter la chaussée avec un landau pour passer les endroits rendus infranchissables comme sur notre photo (1) prise à quelques mètres de l'entrée de la boulangerie ;
- les trottoirs en plus d'être en pente possèdent un revêtement fortement dégradé ce qui provoque la chute de nombreuses personnes âgées. (voir photos 3 et 4 prises du côté impair de la rue général Leclerc ci-dessous).
- les véhicules en stationnement empiètent constamment sur le trottoir proprement dit car la largeur de l'emplacement qui leur est réservé est insuffisante.

Une conclusion s'impose : on ne peut plus continuer comme cela

## IL FAUT RENDRE LES TROTTOIRS AUX PIETONS

### LE CODEVI APPUIE LES RIVERAINS QUI DEMANDENT :

- la suppression du stationnement entre la rue du Verger et le rond point de la gare : un emplacement pour la livraison et les arrêts « minute » sera maintenu devant la boulangerie et un autre devant la librairie ;
- l'élargissement des trottoirs ;
- la mise en place de barrières fixes avec croisillons pour protéger les piétons et empêcher les voitures de monter sur les trottoirs ;
- la remise à l'horizontale des trottoirs ;
- la création de nouvelles places de stationnement afin de compenser la disparition des places de stationnement pourraient être créées. Par exemple :



3



4

- derrière la gare, comme l'avaient demandé par pétition les riverains et les commerçants du quartier de la gare : le stationnement en épis, rue Robert Schumann, permettrait de gagner de nombreuses places de stationnement à durée limitée sur la ridicule et inutile piste cyclable qui relie deux des carrefours les plus dangereux de Villiers (5)...
- rue du Verger : il est possible de créer une vingtaine de places de stationnement au début de la rue du Verger (6)
- il est également envisageable de créer des places de stationnement à l'intérieur de l'école de la rue des Luats pour le personnel ce qui aurait pour effet de libérer les places actuellement occupées par ce personnel sur la voie publique ;
- quelques places de stationnement en épis pourraient également être créées à l'emplacement de la décharge de la rue du Général Leclerc sur le terrain acquis par la mairie et où un projet immobilier de maison de retraite privée est à l'étude (7)



(5) le stationnement en épis permettrait de gagner de nombreuses places de stationnement derrière la gare



(6) plus d'une vingtaine de d'emplacements peuvent être créés au début de la rue du Verger



(7) plusieurs places de stationnement pourraient être créées en lisière du dépotoir

Certains riverains de la rue du général Leclerc pénalisés par cette restructuration devraient pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel résidentiel pour accéder aux différents parkings de proximité comme c'est le cas dans beaucoup de villes.

L'accès au grand parking EFFIA situé derrière les surgelés Picard pourrait être mieux fléché et rendu gratuit pendant 1 heure le samedi et le dimanche afin de permettre le développement du commerce local et éviter le stationnement sauvage.

# Les nuisances sonores et les vibrations ressenties dans nos habitations du fait du trafic routier s'aggravent : la vitesse des véhicules et le mauvais état du revêtement de certaines de nos chaussées sont en cause.

LE CONSTAT EST ICI ENCORE ACCABLAN ET TRADUIT LE MEPRIS DES POUVOIRS PUBLICS ENVERS LES HABITANTS DU QUARTIER



Ce chauffard, contrôlé à 69 km/h par le radar pédagogique, ne se verrait retirer qu'un point sur son permis !



Rue des Luats, à l'emplacement où un garçon d'une dizaine d'années a été sérieusement blessé, un véhicule est monté sur la chicane et y est resté en équilibre (lundi 16 janvier vers 10 heures du matin.)



Rue du Verger, les véhicules se garent sur les trottoirs. Les piétons n'ont plus que la chaussée défoncée pour marcher. La police municipale, semble ignorer que la rue du Verger n'est plus une voie privée depuis 2004 et refusait encore récemment d'y verbaliser les contrevenants.

## 1 – Le cas spécifique des rues de Chennevières et du Général Leclerc

Jadis, rue de Chennevières au niveau de l'hôpital de jour et rue du Général Leclerc, on ne ressentait pas de vibrations dans les maisons du fait du passage des véhicules. Les riverains interrogés nous ont tous confirmé que le phénomène a commencé à devenir préoccupant il y a 5 ans environ et insupportable ces deux dernières années. Plusieurs causes peuvent être avancées :

- **la trop grande vitesse des véhicules** : rue de Chennevière au niveau de l'hôpital de jour, la plus grande partie des véhicules qui se dirigent vers le centre ville roule déjà à 50 km/h au niveau du radar pédagogique. Ils sont alors en pleine accélération. Les bus et les camions roulent quant à eux déjà à 45 km/h en faisant un bruit insupportable : 10% des véhicules sont en excès de vitesse pendant la journée et beaucoup plus après 20 heures.

- **la dégradation du revêtement de la chaussée** : la couche de roulement apparaît dégradée et comporte de nombreuses réflexions et points morts, ce qui est générateur d'importantes vibrations.

- **La nature du sous-sol** : comme beaucoup de quartiers de Villiers, il semble que l'assise sur laquelle repose la chaussée est un sous-sol argileux qui a subi ces dernières années les méfaits de la sécheresse et de forte réhydratation.

## 2 – Les autres rues du quartier ne sont pas épargnées par la vitesse excessive des véhicules.

Chaque jour de la semaine, des automobilistes allant prendre le RER, sillonnent à très vive allure les rues proches de la gare (Marronniers, de Lattre de Tassigny, Verger, rue des Luats, du Progrès...) à la recherche d'une place de stationnement. Les accidents sont nombreux. En décembre, un jeune garçon d'une dizaine d'années a été renversé par une voiture rue des Luats et se trouve aujourd'hui encore en rééducation. A la vitesse excessive, s'ajoute un stationnement parfois sauvage sur les trottoirs ou sur les bateaux, empêchant les riverains de sortir de chez eux... Vitesse excessive et stationnement anarchique sont rarement, pour ne pas dire jamais, sanctionnés.

### **POUR LUTTER CONTRE CES NUISANCES, IL EXISTE DES SOLUTIONS**

Certaines solutions sont peu coûteuses et peuvent être mises en place rapidement par le maire

- **passer tout le quartier des Luats en zone 30 km/h** : la réduction de la vitesse induit une diminution des nuisances dues au trafic et du nombre des accidents ;
- **installer un radar fixe après l'actuel radar pédagogique** ;
- **installer des ralentisseurs, des panneaux STOP, dans les rues proches de la gare et renforcer les contrôles de police.**

D'autres solutions plus lourdes doivent être rapidement mises en oeuvre par le Conseil général :

- **rénovation de la couche de roulement rues de Chennevières et Général Leclerc avec pose d'un revêtement spécial anti-bruits** ;
- **reprise des « points durs » (regards eau/gaz/égouts/télécom...) à l'origine des vibrations insupportables ressenties dans les habitations.**

### La rue du Verger cumule tous les désagréments :

- chaussée défoncée et trottoirs envahis par les voitures,
- circulation intense d'automobilistes à la recherche de places de stationnement,
- stationnement sauvage de camions

Et pourtant les riverains espéraient beaucoup du transfert de leur rue et de deux parcelles de terrain dans le domaine public : ils attendent toujours que leur rue soit entretenue conformément à la promesse faite par Jacques-Alain Bénisti en date du 22 septembre **2004** !

OBJET : Transfert de propriété Co indivisaire/Commune – parcelles cadastrées section E1444-1446-1445 rue du Verger.

Cher Monsieur,

Dans le cadre de la cession à la Commune des parcelles citées en objet, je vous informe que la signature de l'acte relative au transfert de propriété a eu lieu le 21 juin 2004.

Votre rue pourra désormais entrer dans le domaine public et être entretenue par la Commune.

### Rue du Général Leclerc, les bus sont particulièrement broyants et dangereux



Le 106 en pleine accélération est déjà à 44 km/h peu avant le croisement avec la rue des Luats !

### **REJOIGNEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET [www.codevilliers.fr](http://www.codevilliers.fr)**

[info@codevilliers.fr](mailto:info@codevilliers.fr)

Bulletin d'adhésion ou de soutien

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Adresse Email : .....

adhésion simple : 15 euros

couple : 20 euros

soutien financier sans adhésion

Chèque à l'ordre de CODEVI

A retourner au CODEVI

29 rue Louis Lenoir 94350 Villiers-sur-Marne

